

CRISTAL
Rente

**La SCPI
des Grandes
Enseignes**

Construire votre épargne, notre mission depuis plus de 35 ans

Inter Gestion REIM est une Société de gestion de portefeuille **indépendante** qui développe une **offre d'épargne en SCPI** à destination des professionnels et des particuliers. Investir sur l'une de nos solutions, c'est bénéficier de l'expertise de **collaborateurs engagés** et animés par de **solides convictions** de gestion.



Emilien Rodriguez

Directeur Général délégué

”

Les SCPI permettent de répondre à des problématiques du quotidien rencontrées tout au long de la vie.

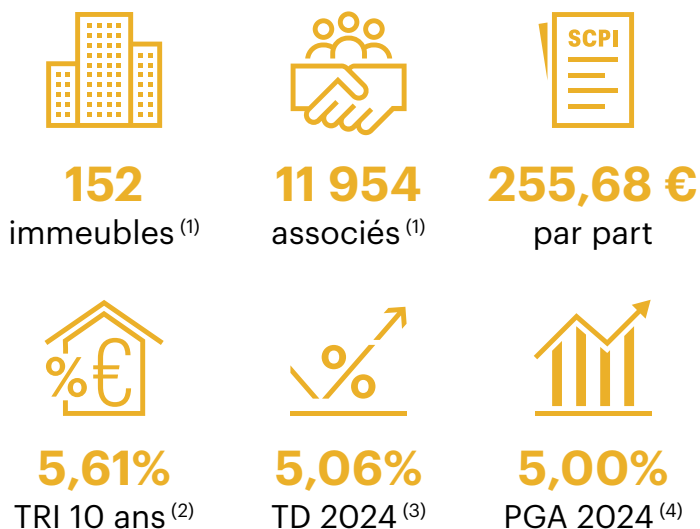
Chez Inter Gestion REIM, nous sommes déterminés à populariser ce produit d'investissement multi-facettes et à le rendre accessible au plus grand nombre.

”

Devenez copropriétaire de grandes enseignes

La stratégie de CRISTAL Rente repose sur une **sélection rigoureuse d'actifs commerciaux** répartis sur le territoire français et en **Europe**. La SCPI des Grandes Enseignes vous ouvre ainsi **accès à des marques reconnues de la vie quotidienne**, dans l'alimentaire, la jardinerie, le bricolage ou la restauration. En ciblant ces secteurs, le fonds propose un **portefeuille diversifié** et bénéficiant de synergies liées au e-commerce.

Investir dans la SCPI Commerces leader du marché



CRISTAL
Rente

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

(1) Chiffres au 30/09/2025. **(2)** Le Taux de Rendement Interne permet de mesurer la rentabilité d'un investissement sur une période donnée, tenant compte du prix d'acquisition de la première année considérée et de la valeur de retrait au 31 décembre de la dernière année. Période de référence : 2014 à 2024. **(3)** Le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n. En 2024, la part non récurrente des dividendes, résultant d'un recours occasionnel au report à nouveau, est de 0%. Sur le total de la distribution intervenue au cours de cette même année, la part de revenus financiers est de 2,37% et la part de fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé est de 4,71%. **(4)** La performance globale annuelle correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et la variation du prix public de souscription, entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 1^{er} janvier de l'année N+1, pour les SCPI à capital variable.

Souscrire simplement en 3 étapes

1

Simulation

Un outil de simulation intuitif vous permet de cibler le fonds le plus adapté à vos objectifs.

2

Souscription

Après avoir mené votre réflexion, vous pouvez valider votre souscription sur notre site.

3

Revenus

Vous choisissez de percevoir vos loyers tous les mois ou trimestres dès l'entrée en jouissance.

Le saviez-vous ?

Une fois associé de la SCPI, il est possible de compléter votre investissement via une mécanique de versements programmés à partir de 25 € par mois !



Une SCPI engagée dans l'aide alimentaire

En vertu de son statut de **fonds de partage**, CRISTAL Rente reverse 5 € tous les 1 000 € de résultat distribuable aux **Restos du Cœur**.

Cette initiative solidaire mise en place en 2021 a permis à la SCPI de financer plus de **480 000 repas** !



Classification SFDR

CRISTAL Rente relève du champ d'application de l'article 8 du Règlement Européen n°2019/2088 (S.F.D.R / Disclosure).

Risques

Risque de perte en capital : Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché et présente un risque de perte en capital.

Risque de liquidité : En cas de demande de rachat des parts, la demande pourrait ne pas être satisfaite sans contrepartie à la souscription, ou vous devrez accepter un prix inférieur au prix de retrait. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement vos parts, ou de devoir les vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Risque de durabilité : La SCPI est exposée à des risques en matière de durabilité définis comme tout événement ou situation liés à l'environnement, à la société ou à la gouvernance, qui, s'ils se produisent, peuvent avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

Risque de crédit : En cas d'investissement à crédit, nous appelons l'attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et du capital à l'échéance en cas de retournement du marché immobilier, sur la déductibilité possible des intérêts d'emprunt des revenus fonciers uniquement en cas de recours à un prêt immobilier ou un prêt affecté à l'acquisition des parts de SCPI. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Risque de change : La SCPI présente un risque de change dans le cadre d'investissements réalisés dans des pays hors zone euro.

Caractéristiques

Statut juridique du FIA & nom du produit

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) CRISTAL Rente

Durée de détention recommandée

10 ans au minimum.

Entrée en Jouissance

Le 1^{er} jour du 6^e mois suivant l'enregistrement de la souscription. Les premiers dividendes potentiels seront versés au prorata temporis.

Investisseurs de détail ciblés

Ce produit est à destination de tous types d'investisseurs. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques « d'US Person » (Décret n°2015-1 du 2 janvier 2015 dite « loi Fatca »).

Frais de souscription

Commission de souscription : 10% TTI de frais de collecte et 2% TTI de frais de recherche foncière soit : 12% TTI du prix de souscription.

Frais supportés par la SCPI

Commission de gestion annuelle : 13,20% TTC des produits locatifs potentiels hors taxes encaissés.

Commission d'acquisition des actifs : 1,20% TTI du prix d'acquisition tous frais inclus.

Commission de cession des actifs : 3% TTI du prix de vente net.

Commission de suivi et pilotage de la réalisation des travaux : 2,50% HT calculé sur le montant global TTC des travaux réalisés.

Classification SFDR

Article 8.

Indicateur de risque

Niveau 3 (sur une échelle de 1 à 7).

Fiscalité

Revenus fonciers et revenus financiers.

Plus-values immobilières potentielles en cas de revente.

Recours à l'emprunt

La SCPI peut recourir à l'emprunt dans la limite du tiers de la valeur des actifs immobilisés.



Bien préparer votre projet

Avant d'investir dans un placement financier, il est important de bien comprendre la nature et les caractéristiques du produit.

De plus amples informations sur la SCPI et sur les derniers prix des parts, le document d'informations clés (DIC PRIIPS), la note d'information en cours de validité (reprenant la description de la stratégie d'investissement et des objectifs de la SCPI), les statuts, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin semestriel d'information sont disponibles en langue française et gratuitement sur le site www.inter-gestion.com.

Objectifs de la SCPI :

- La SCPI a pour objectif d'investir en Europe, notamment en France, dans des actifs nécessaires aux besoins essentiels à la vie des personnes : l'alimentaire, le logement, l'éducation, la santé, l'exercice d'activités professionnelles, les loisirs.
- La SCPI recherchera les biens qui lui permettront de constituer un patrimoine diversifié composé d'immeubles ou de fractions d'immeubles à vocation résidentielle, commerciale ou tertiaire choisis notamment en raison de leur localisation dans les grands centres urbains, de leur desserte par les réseaux de communication, et de leur affectation à la satisfaction des besoins essentiels.
- Les immeubles seront acquis construits ou en état futur d'achèvement. Ils pourront éventuellement donner lieu à des travaux de rénovation ou de réhabilitation conformément à la réglementation applicable aux SCPI.
- Cette stratégie de localisation géographique et de diversification s'inscrit dans une optique de gestion du patrimoine sur le long terme selon le déroulement des cycles qui caractérisent l'évolution des marchés immobiliers. En conduisant une politique d'investissement ouverte, attentive aux opportunités, CRISTAL Life aura pour objectif de constituer un patrimoine diversifié permettant de mutualiser les risques potentiels.
- CRISTAL Life, attentive à la qualité de ses locataires, aspire à construire un produit financier satisfaisant un double objectif de performance : rendement potentiel de ses investissements et perspectives de valorisation.
- La SCPI peut recourir à l'emprunt bancaire dans la limite d'un montant qui ne pourra dépasser 40% de la valeur d'expertise des actifs immobiliers majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis.

La Société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité. Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse comme à la baisse ainsi que la valeur de la part.



4.6



Calculé à partir de 334 avis obtenus sur les 12 derniers mois.

CRISTAL Rente

Société civile de placement immobilier à capital variable • VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 24-02 du 13/09/2024 • RCS PARIS : 531 884 070 • 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

Inter Gestion REIM

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 • SA au capital de 240 000 € • Code APE 6630Z • N° SIRET 345 004 436 00068 • Société de gestion agréée en France sous le n° GP12000008 et réglementée par l'AMF.